MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE **SESSION 2026-2027**
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NICE - DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS
DEC 4 - Bureau 138 - 53, avenue Cap de Croix - 06181 NICE CEDEX 2 – ce.certifications@ac-nice.fr

AVIS D'OUVERTURE
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE

CONDITIONS REQUISES ET DATE D'APPRECIATION

Arrêté du 23 décembre 2003 *modifié par les arrêtés du 27 septembre 2005, du 30 novembre 2009, du 6 mars 2018 et du 10 février 2022.*
Note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019 parue au BO n° 30 du 25 juillet 2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.
Circulaire du 16 mars 2022 relative à l'institution d'une nouvelle option « arts du cirque » dans le secteur disciplinaire arts.
Les personnels enseignants des premier et second degrés, titulaires ou stagiaires, relevant du ministre chargé de l'éducation ainsi que les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit leur échelle de rémunération peuvent se voir délivrer (dans les conditions prévues par les textes), une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires. Cette certification complémentaire a pour objectif de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours.

LISTE DES SECTEURS DISCIPLINAIRES

Les ARTS : Ce secteur comporte cinq options : arts du cirque, cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art, théâtre.
Il concerne particulièrement des enseignements artistiques auxquels participent des enseignants du premier et du second degré au collège et au lycée, pour lesquels il n'existe pas de sections de concours au Capes, tels que les enseignements optionnels et de spécialité des classes de lycée en lien avec ces cinq options.
Les professeurs des écoles peuvent également valoriser leurs compétences pour la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle et des autres dispositifs partenariaux, ainsi que, dans le cadre de leur polyvalence, l'enseignement de l'histoire des arts en cycle 3.

L'enseignement en langue étrangère dans une DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE : Ce secteur concerne l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique au sein des écoles primaires ainsi que des sections européennes et de langues orientales des collèges et lycées, des sections binationales et de tout autre dispositif spécifique ou contexte (classes Emile à l'école ou au collège par exemple) où l'enseignement d'une discipline non linguistique se fait en langue étrangère.

Le FRANÇAIS LANGUE SECONDE : Ce secteur concerne l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

L'enseignement en LANGUE DES SIGNES FRANCAISE : Ce secteur s'adresse aux enseignants des premier et second degrés qui souhaitent faire reconnaitre leur aptitude à intervenir en LSF dans le cadre de l'enseignement de la ou des disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés par leur concours. L'objectif est de permettre aux élèves sourds et malentendants d'utiliser la LSF comme instruments d'échanges dans un contexte autre que l'apprentissage de cette langue. Les enseignants détenteurs de cette certification complémentaire n'ont pas, en revanche, vocation à dispenser un enseignement de la LSF, enseignement pour lequel existe une section du Capes.

LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE : Ce secteur comporte deux options : latin, grec. Il vise à favoriser au sein des établissements scolaires une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins. Il est réservé aux enseignants du second degré qui souhaitent faire reconnaître des compétences particulières dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours, et plus particulièrement les professeurs certifiés et agrégés et les maîtres contractuels des échelles de rémunération correspondantes, en particulier ceux des disciplines lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Peuvent candidater :
- les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires ;
- les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Compte tenu de son objet, le secteur disciplinaire langues et cultures de l'Antiquité concerne cependant uniquement les enseignants du second degré.

S'agissant du secteur disciplinaire enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, les enseignants du second degré s'inscrivent au titre de leur discipline de recrutement. Pour ce même secteur, les enseignants du premier degré s'inscrivent dans l'un des domaines disciplinaires suivants : mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologie, enseignements artistiques (incluant l'éducation musicale et les arts visuels), éducation physique et sportive et pour l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire à une formation à la préparation de l'épreuve :
DNL 1er degré Alpes maritimes
https://id.ac-nice.fr/sofia-fmo-6/default/extmodule/subscriptionadd/extModuleId/13725/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan

DNL 1er degré Var
https://id.ac-nice.fr/sofia-fmo-83/default/extmodule/subscriptionadd/extModuleId/31719/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan

DNL 2nd degré
https://id.ac-nice.fr/sofia-fmo-acad/default/extmodule/subscriptionadd/extModuleId/59490/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan

FLS
https://id.ac-nice.fr/sofia-fmo-acad/default/extmodule/subscriptionadd/extModuleId/59428/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan

RAPPORT A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE
(pièces dématérialisées à fournir dans Cyclades)

Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un **rapport (exemplaire unique et dactylographié / cinq pages au plus – utiliser la page de garde) comportant et indiquant :**
- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

DATE DES EPREUVES

Les entretiens se dérouleront courant décembre 2026, et en janvier/février 2027 pour la DNL, sous réserve de modifications, sur Nice et/ou dans le Var à l'exception de l'option langue des signes française (LSF), où l'entretien peut faire l'objet d'un regroupement inter académique avec l'académie de Toulouse (entretiens en visioconférence).

RECOMMANDATIONS PREALABLES A L'INSCRIPTION

L'inscription à un examen est un acte personnel. Il est impératif que les candidats effectuent eux-mêmes cette opération et s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence administrative, sous peine d'annulation de leur inscription.

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales d'accès et toutes les conditions requises par la réglementation de l'examen choisi.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Dates d'inscription : du 15 septembre (12h00) au 15 octobre 2026 (23h59)
(aucune inscription ne sera acceptée hors délais)

Les inscriptions se font en ligne sur Cyclades : https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/

Après avoir créé votre compte candidat (si vous n'en avez pas encore), choisir :

Sélectionner un examen ou un concours

CAPPEI et Certifications Complémentaires Enseignants 1er et 2d degré
Certification Complémentaire personnels Enseignants « du Premier Degré » OU « du Second Degré
Secteur disciplinaire : Choisir la certification à laquelle vous souhaitez vous inscrire
Sélectionner une année de session : 2026
Choisir « ACADEMIE DE NICE – (CC 2026-2027) » dans le menu déroulant

Les candidats inscrits recevront une confirmation d'inscription de Cyclades après validation de leur inscription. Les candidats qui n'auront pas fourni tous les documents demandés à la date indiquée dans Cyclades seront désinscrits.
Pour toute demande d'informations : **ce.certifications@ac-nice.fr.**